



Votre concessionnaire/réparateur agréé peut configurer les rétroviseurs pour qu'ils se replient automatiquement lorsque vous verrouillez le véhicule et qu'ils se déplient lorsque vous le déverrouillez.

INCLINAISON DES RÉTROVISEURS EN MARCHE ARRIÈRE

Lorsque la marche arrière (**R**) est engagée, les rétroviseurs extérieurs s'ajustent automatiquement pour améliorer l'angle de vision en marche arrière.

Vous pouvez régler l'inclinaison exacte lorsque les rétroviseurs s'inclinent. La prochaine fois que la marche arrière (**R**) sera engagée, la dernière position réglée sera sélectionnée.

Lorsque la marche arrière (**R**) est désélectionnée, les rétroviseurs retournent à leur position d'origine.

Remarque : si la vitesse du véhicule dépasse 7 km/h (4 mi/h) en marche arrière, les rétroviseurs reprennent leur position normale de conduite pour une meilleure visibilité.

Vous pouvez activer ou désactiver la fonction d'inclinaison automatique des rétroviseurs dans le menu **Config. véhicule**. Voir page 32, **MENU DU TABLEAU DE BORD**.